

Le Murmure

NUMÉRO 49
ÉTÉ 2022

Bulletin municipal

SAVOURONS L'ÉTÉ !

SOMMAIRE

- 2 Le mot du maire
- 2 Savourons l'été
- 3 Parc du ruisseau Lebrun: des actions 2022
- 4 Cultiver un potager, un projet nourrissant
- 5 Mise aux normes des fosses septiques
- 6 Politiques vertes
- 7 Rénovation: demander votre permis
- 8 Feu, feu, feu, joli feu
- 9 Mardis musicaux et spectacle jeunesse
- 10 Pour une collection vivante et attrayante
- 11 Fresqu'Ô fêtons!
- 12 Cure de jeunesse pour le Parc Richelieu

Cet été, Mont-Joli foisonnera à nouveau d'activités culturelles, festives et sportives, présentées à différents endroits, notamment à l'Amphithéâtre Desjardins et en plein air dans nos parcs. Au menu : des valeurs sûres mais aussi des nouveautés !

C'est le temps d'en profiter et de savourer l'été. Pour une 11^e année, après une trêve obligée de deux ans, la Fresqu'Ô Fête fait un retour remarqué les 8 et 9 juillet. La populaire formation Les Trois Accords fait partie de la programmation que vous retrouvez dans sa version complète en page 11 du présent Murmure.

C'est le retour également de nos événements signatures tels que les Mardis musicaux et les Spectacles jeunesse dont la programmation paraît en page 9 (*suite page 2*).

CONSEIL MUNICIPAL
MAIRE: **Martin Soucy**

CONSEILLERS PAR DISTRICT
1 - GILLES LAVOIE
2 - ANNIE BLAIS
3 - ROBIN GUY

4 - JEAN-PIERRE LABONTÉ
5 - ALAIN THIBAUT
6 - DENIS DUBÉ

Le mot du maire

Après deux ans de pandémie, quel plaisir de goûter de nouveau à une certaine normalité. Fini les petits comités, on peut enfin se retrouver en gang, être réunis dans un même lieu, en même temps, être portés par la même énergie.

Ça fait du bien de voir notre ville reprendre ses bonnes habitudes, renouer avec des activités populaires telles que les Mardis musicaux, les spectacles jeunesse, la danse en plein air, en plus de toutes ces nouveautés qui ne manqueront pas de plaire aux citoyennes et citoyens de tous âges.

L'Amphithéâtre Desjardins devient le lieu d'activités pour bon nombre d'événements. Ce fut le cas avec la Fête nationale, ce le sera avec la Fresqu'Ô Fête les 8 et 9 juillet. Notre salle de spectacle a pu donner toute la mesure de son potentiel, le 4 juin, pour le premier grand spectacle à s'y tenir. Visiblement enchanté de son passage chez nous, le chanteur Marc Dupré l'a même qualifié de « mini-centre Bell ». La boutade nous a fait sourire bien sûr, mais elle a aussi stimulé notre sentiment de fierté.

Par ailleurs, grâce à un sondage effectué en février dernier, nous avons vite constaté combien le Parc du ruisseau Lebrun était apprécié par la population. Notre volonté de l'améliorer a trouvé un écho très favorable chez les répondants qui nous ont soumis de nombreuses suggestions pour y parvenir. Dans un premier temps, nous irons au plus urgent.

Autre chantier à venir : la mise à jour du Parc Richelieu. Le projet comprend l'ajout de jeux d'eau, le remplacement du vieux bâtiment par un immeuble moderne, l'aménagement de sentiers bétonnés, etc. Les travaux s'amorceront dès que possible.

D'ici quelque temps, des travaux d'entrevue se mettront en branle à l'hôtel de ville ce qui obligera une grande partie de l'équipe administrative à déménager pour quelques semaines au 300, avenue du Sanatorium où sera logé en permanence le Service des loisirs. Prévu au dernier budget, ces travaux permettront de mettre au goût du jour le rez-de-chaussée de la bâtisse. Vous serez avisé en temps et lieu.

La hausse vertigineuse des coûts de construction nous force par contre à



reporter la réfection de la rue Benoit-Quimper et d'une partie du boulevard Jacques-Cartier. Les 2,6 M\$ prévus pour ces travaux seront insuffisants pour couvrir les frais. Nous n'avons d'autres choix que de remettre à plus tard ce chantier.

Le projet d'aménager une surface de dek hockey sur le site du 300, avenue du Sanatorium a pour sa part été abandonné. Unanimement, le conseil municipal s'est rangé derrière les arguments de citoyens qui ont évoqué le bruit notamment pour s'y opposer. En revanche, nous n'abandonnons pas le projet d'aménager une patinoire extérieure pour combler le vide laissé par la fermeture de la patinoire de l'école des Alizés.

Revenons en été ! Membre du réseau des villages-relais du Québec, Mont-Joli offre avec l'aide de ses commerçants une diversité de services en tout temps et un milieu sécuritaire et divertissant. Nous sommes 42 municipalités au Québec à faire partie de ce réseau reconnu par le ministère des Transports. Soyons accueillants.

J'en profite pour saluer de nouveau les efforts des citoyens qui font le nécessaire pour embellir notre ville par leurs aménagements soignés et leurs terrains bien entretenus.

Je vous souhaite un bel été rempli de Mardis musicaux, de jeudis autour du feu, de marche en plein air, de spectacles jeunesse, et de tous ces petits plus qui mettent du soleil dans notre été.



Martin Soucy, maire

SAVOURONS L'ÉTÉ !

[Suite]

En nouveauté cet été : les jeudis autour du feu avec conteur et chansonnier, les 14 et 28 juillet, dans le Parc Hébert et dans le Parc du ruisseau Lebrun.

La conteuse Marie-Josée invite les jeunes à faire de belles découvertes littéraires et à s'amuser avec elle les mercredis avant-midi près du stationnement de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

La biblio propose plusieurs activités tout au long de l'été telles que le Club de lecture Desjardins, le concours À pied, à vélo vers la biblio (initiative de COSMOSS), des expositions thématiques et de peinture, etc.

Pour la forme

On garde la forme en participant aux marches cardio plein air les mercredis avant-midi dans le décor naturel du Parc du ruisseau Lebrun. Saviez-vous qu'une minute de marche peut augmenter l'espérance de vie de 1,5 à 2 minutes. Pen- sez-y !

Envie d'accélérer la cadence ? Optez pour le HIIT cardio les jeudis en fin de journée (ou début de soirée). Il s'agit d'un entraînement fractionné de haute intensité.

Profitez de nos parcs et de nos espaces verts pour vous détendre. Faites un cro- chet au centre d'interprétation de la faune et de la flore Zoom Nature. Amenez votre visite parcourir le circuit des fresques, des arts et du patrimoine. Bref, savourez l'été sous toutes ces formes dans notre jolie ville !

Consultez la programmation estivale: ville.mont-joli.qc.ca sous l'onglet Loisirs et culture.



Parc du ruisseau Lebrun : des actions en 2022

À la suite du sondage effectué l'hiver dernier afin d'élaborer une vision d'aménagement durable et collective pour le Parc du ruisseau Lebrun, une première rencontre a eu lieu plus tôt en mai.

D'abord grand merci aux quelque 175 personnes qui ont répondu au sondage. On a vite décelé votre intérêt et votre attachement pour ce parc situé en plein cœur de la ville.

Vos suggestions ont été nombreuses, fort constructives et appréciées. Au-delà de tout ce qui a pu être mis de l'avant, un grand constat se dégage : le parc doit conserver le plus possible son cachet naturel.

Parmi les améliorations les plus souvent suggérées, mentionnons l'élargissement des sentiers pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les marcheurs et les skieurs par exemple, l'ajout de signalisation

et d'éclairage, l'ajout de panneaux d'interprétation, de stations d'entraînement, de poubelles, de points d'eau, la plantation d'arbres, l'installation de toilette chimique, des aménagements pour les jeunes, etc.

Dans une première phase seront prioritaires les actions suivantes : correction des sentiers, ce qui comprend le nettoyage et la séparation des sentiers de randonnée, de raquettes et de ski de fond et l'aplanissement et l'élargissement de sentiers, ainsi que des plantations pour faire écran à la vue arrière des immeubles de la rue Gendron. Dans une première phase toujours, l'ajout de poubelles et de signalisation, après traçage des sentiers, sont aussi prévus.

D'autres actions s'étaleront dans le temps pour exploiter au mieux le plein potentiel de ce parc très apprécié des citoyennes et des citoyens. Nous vous tiendrons informé.

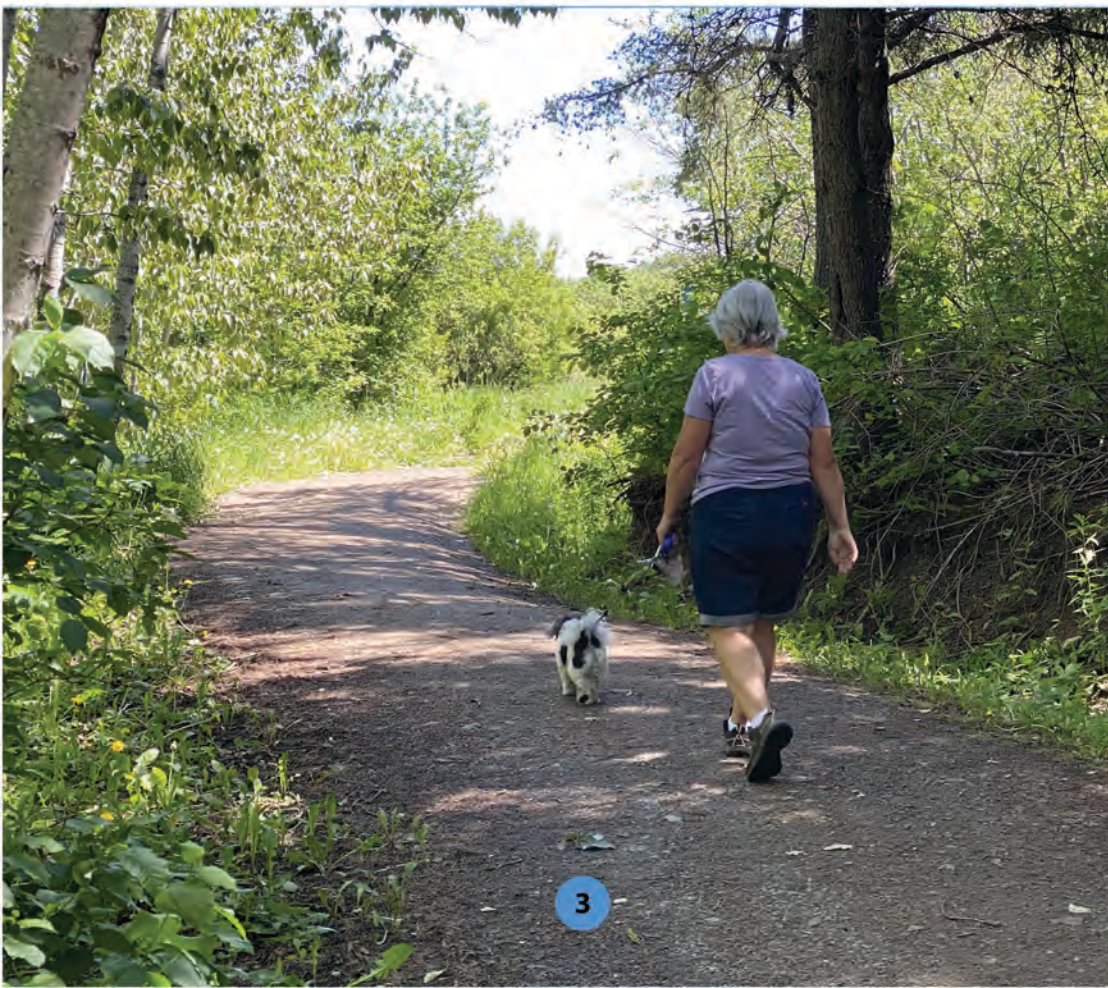
POUR BIEN PARTAGER LA ROUTE !

En voiture, à vélo ou à pied, nous avons tous un rôle à jouer pour favoriser la bonne cohabitation et la sécurité de tous. Le Code de sécurité routière doit être respecté tant par les automobilistes que par les cyclistes et les piétons.

Le Code impose d'ailleurs plusieurs gestes qui facilitent le partage de la route. Dans bien des cas, le non-respect peut entraîner des amendes.

À qui la piste ? Les pistes peuvent être utilisées à la fois par les piétons et les cyclistes. Afin d'assurer une bonne cohabitation sur ces pistes, circulez toujours du côté droit et assurez-vous de ne pas bloquer les deux voies. De plus, les piétons sont invités à donner la priorité aux cyclistes en se rangeant à l'écart lorsqu'ils approchent.

Pour des raisons évidentes, il est interdit de stationner son véhicule dans les pistes cyclables. Il ne vous viendrait pas à l'esprit de garer votre véhicule sur les rails du chemin de fer. Idem pour les pistes cyclables !



CULTIVER UN POTAGER, UN PROJET NOURRISSANT !

Semer des fines herbes, cultiver un potager ou entretenir des plantes près de chez vous, ça vous dit ? Les jardins communautaires Le Petit Plantarium mettent à la disposition de la population des espaces pour satisfaire votre autonomie alimentaire. Des espaces sont disponibles dans les jardins communautaires situés près du Centre de formation des adultes, face à l'hôtel de ville, et voisin du Parc du ruisseau Lebrun.

Le jardin communautaire est composé de plusieurs lots ou parcelles de terre pouvant être loués par un citoyen. Comme le jardin du Parc du ruisseau Lebrun celui du centre-ville compte des jardins en bacs surélevés pour les personnes à mobilité réduite.

Pour information : Christine Ross, 418 775-7015.



PHILIPPE MARIN, DIRECTEUR DESTRAVAUX PUBLICS

Le conseil municipal a entériné la recommandation du comité de sélection et autorisé l'embauche de Philippe Marin au poste de directeur du Service des travaux publics, plus tôt en juin.

M. Marin est diplômé en gestion de l'eau du Cégep de Rivière-du-Loup et en technologie de l'environnement du Collège CCNB de Bathurst au Nouveau-Brunswick.

Philippe Marin possède une solide expérience professionnelle dans le domainemunicipal, notamment.



M. Marin entrera en fonction le 4 juillet.

DENIS DUBÉ, MAIRE SUPPLÉANT

Le conseiller du district no 6, Denis Dubé, est le maire suppléant pour les prochains mois. M. Dubé succède à Alain Thibault, qui a rempli cette fonction au cours des derniers mois. Le maire suppléant est nommé par le conseil municipal pour une période variable, déterminée par le conseil. Il détient et exerce les pouvoirs du maire en titre lorsque ce dernier est absent de la municipalité ou qu'il est empêché de remplir ses devoirs. Toute municipalité est tenue d'avoir en tout temps un maire suppléant (Code municipal du Québec).



RESTONS CONNECTÉS

Plusieurs possibilités s'offrent aux citoyennes et citoyens pour demeurer branchés sur la Ville. Que ce soit pour être informé d'une coupure d'eau, de travaux routiers, d'activités de loisirs ou des séances du conseil municipal, inscrivez-vous à la plateforme Voilà !

Elle vous donnera également accès à diverses informations spécialisées telles que votre compte de taxes municipales ou l'évaluation de votre propriété par exemple. Vous pouvez télécharger l'application sur votre mobile ou tablette ou encore sur votre ordi, sur le portail web mont-joli.appvoila.com

Abonnez-vous également à notre infolettre via le site internet pour recevoir périodiquement les dernières nouvelles municipales. Suivez-nous sur Facebook et sur Instagram.

Lac du Gros-Ruisseau NOUVEAU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES

Soucieuses de préserver la qualité de l'environnement du lac du Gros-Ruisseau, la Ville de Mont-Joli et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage ont mis sur pied un Programme de mise aux normes des installations septiques au lac du Gros-Ruisseau.

Ce programme, qui repose avant tout sur une approche volontaire et participative, vise à instaurer de saines pratiques de gestion afin de protéger ce site naturel et de freiner sa dégradation causée notamment par le rejet de polluants.

Les eaux usées des résidences isolées présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement si elles ne sont pas traitées adéquatement avant leur rejet dans l'environnement. Leurs contaminants peuvent affecter la qualité de l'eau du lac et conduire à son eutrophisation.

Ce phénomène s'observe par une prolifération d'algues, de plantes aquatiques telles que le myriophylle à épi et parfois de cyanobactéries. Les installations septiques non conformes ou mal entretenues peuvent également être la source d'une contamination bactérienne des eaux souterraines ou des eaux de puits servant à l'alimentation en eau potable.

Le Programme de mise aux normes des installations septiques au lac du Gros-Ruisseau est assorti d'une aide financière afin d'encourager la mise aux normes des installations septiques au lac du Gros-Ruisseau. En vertu de ce programme, le propriétaire de tout immeuble ou bâtiment résidentiel pourra bénéficier d'une aide financière remboursable sous forme d'avance de fonds (via un règlement d'emprunt à adopter), pour la réfection de ses installations septiques.

Toute l'information pertinente à venir sur le site internet de la Ville de Mont-Joli.

CODE D'ÉTHIQUE NAUTIQUE VOLONTAIRE

L'an dernier, un code d'éthique nautique volontaire a été distribué à tous les propriétaires ayant une résidence au lac du Gros-Ruisseau. Ce code ne remplace pas les lois et règlements reliés aux embarcations et à la sécurité nautique, il a pour but d'améliorer les comportements en harmonie avec l'environnement et les autres usagers du plan d'eau. La navigation peut poser un problème pour la qualité de l'eau et de l'environnement. Une navigation responsable est à préconiser et permettra notamment de limiter la fragmentation du myriophylle à épi et donc de freiner son établissement au sein du lac.

Le code d'éthique nautique volontaire du lac du Gros-Ruisseau est aussi disponible sur notre site internet sous l'onglet Service aux citoyens, section Urbanisme et travaux publics.

COMITÉ ENVIRONNEMENT SUR FB

Le comité environnement de la Ville de Mont-Joli a maintenant sa page Facebook : @Mont-JoliEnvironnement. Vous y trouverez différentes publications en lien avec la protection et les bonnes pratiques environnementales. Suivez-nous

15 000 PLANTS DANS NOS PLATES-BANDES

Notre petite équipe d'horticulteurs ne chôme pas. En ce début d'été, 15 000 plants agrémenteront les différentes plates-bandes et bacs de la ville. Il s'agit de fleurs annuelles, de vivaces, d'arbres et d'arbustes qui embelliront le paysage urbain. Quelques-uns de nos arrangements renferment également des plantes potagères. La Ville de Mont-Joli affiche fièrement 4 Fleurons au programme de classification horticole de Les Fleurons du Québec. Nous devons cette bonne note au travail et aux soins de l'équipe horticole, avec en tête Julien et Simon.





DES POLITIQUES VERTES

Afin d'encourager les citoyens à poser des gestes concrets pour la protection de l'environnement, la Ville a lancé deux programmes d'aide financière en lien avec sa Politique environnementale adoptée en avril 2021.

Achat et installation de bornes de recharge pour voiture électrique

Le programme prévoit le versement d'une subvention couvrant 50 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 200 \$ au propriétaire d'un immeuble résidentiel (maison ou condo) ou d'un immeuble à logements pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge.

Achat de couches lavables et réutilisables

Le programme prévoit le versement d'une aide financière de 50 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 200 \$ pour un ensemble de couches lavables et réutilisables. Pour en savoir plus sur ces deux programmes: ville.mont-joli.qc.ca/

La politique environnementale de la Ville de Mont-Joli et son plan d'action peuvent être consultés dans le site internet de la Ville (ville.mont-joli.qc.ca) sous l'onglet La Ville, section Politiques.

Mettez de l'ordre dans votre bac brun

La Régie intermunicipale des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et La Mitis reçoit périodiquement des messages de non-conformité de l'usine où les matières compostables issues de vos bacs bruns sont traitées. Voici quelques exemples de matières qui n'auraient pas dû se retrouver dans le bac brun : un tapis de la Reine des neiges, un bâton de hockey, un moteur, des souliers, de la terre, des bouteilles de boisson gazeuse, des bonbonnes de propane, etc. Toutes ces matières sont non-compostables. Dans le cas des bonbonnes de propane, en plus d'être non-compostables, elles représentent un danger pour les travailleurs qui font la collecte et qui opèrent l'usine. Vous pouvez les apporter à l'écocentre. Pour en savoir plus sur les matières acceptées dans le bac brun, consultez le site ecoregie.ca



6

LES TRUCS DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour allonger la durée de vie de vos objets, la Régie intermunicipale des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis a plusieurs trucs pour vous.

Après tout, vous ne jetteriez pas votre voiture pour une crevaison, alors pourquoi renoncer à ces souliers que vous aimez tant. Apportez-les plutôt chez le cordonnier. Vos meubles trouveront du regain chez un ébéniste, tandis que vos vêtements et autres textiles seront comme neufs après une sortie chez la couturière ou le couturier.



« Avant d'acheter un objet, demandez-vous s'il est réparable. Votre objet pourrait avoir une utilisation différente. Soyez créatif ! Regardez avec votre marchand local si vous pouvez rapporter le produit » vous suggère la Régie. Pour en savoir plus : ecoregie.ca

RAPPEL DE COLLECTE

Vous n'êtes pas encore inscrit ? N'attendez plus ! Inscrivez-vous au rappel de collecte de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis. Ce pratique outil permet de planifier des rappels de collecte pour votre secteur. En vous inscrivant, vous pouvez recevoir un rappel chaque fois que la collecte est prévue dans votre secteur, soit par courriel, appel téléphonique ou message texte notamment. Pour info: ecoregie.ca



TRAVAUX DE RÉNOVATION : DEMANDEZ VOTRE PERMIS



Un permis de construction doit être délivré préalablement pour tous les travaux de rénovation, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment.

Tout changement à la propriété intérieur ou extérieur doit faire l'objet d'un permis à l'exception de la peinture. En règle générale, tout ce qui peut affecter l'évaluation de la maison requiert l'émission d'un permis.

LA GOUTTE D'EAU DE TROP !

Il est important de respecter les périodes d'arrosage en tout temps. L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de fleurs, jardins, pelouses, arbres et arbustes, est défendue durant la période du 1er mai au 1er octobre, sauf entre 19h et 22h et de 4h à 7h les jours suivants :

- Districts 1 et 2 : lundi et jeudi
- Districts 3 et 4 : mardi et vendredi
- Districts 5 et 6 : mercredi et samedi.

Pour l'arrosage des pelouses nouvellement ensemencées ou tout nouveau gazon posé sur un terrain ou plantation d'une haie, un permis est requis. Ce permis est gratuit et il est disponible au service d'urbanisme, 418 775-7285, poste 2162.

Exemple : construction neuve, garage, remise, piscine, changer les fenêtres et les portes, rénovations intérieures ou extérieures, agrandissement, patio, galerie, aménagement paysager, etc.

Pour de l'information ou obtenir un permis :
418 775-7285, poste 2162 - urbanisme@ville.mont-joli.qc.ca

Permis en ligne : à venir bientôt

D'ici quelques semaines, vous pourrez faire vos demandes de permis en ligne via le site de la Ville. Nous vous tiendrons informés via les moyens habituels.



Les contrevenants s'exposent à des amendes.

Plusieurs mesures peuvent être prises à la maison pour économiser l'eau. Consultez le Programme d'économie de l'eau potable au www.peep.reseau-environnement.com Et n'oubliez pas : l'asphalte ne pousse pas !



VOTRE MEILLEUR AMI EST-IL MÉDAILLÉ ?

Un médaillon d'identification pour les chiens et les chats est obligatoire. Ce dernier doit être renouvelé chaque année. Pour info : 418 775-7285 poste 2162.

Rendez-vous à l'hôtel de ville, 40 avenue Hôtel-de-Ville afin de remplir le formulaire prévu à cet effet. Le formulaire est aussi disponible sur notre site internet sous l'onglet Service aux citoyens, section animaux.

En vigueur depuis le 3 mars 2020, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est applicable partout au Québec et ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de son application.

Des normes s'appliquent pour l'ensemble des chiens et des mesures additionnelles visent les chiens déclarés comme étant potentiellement dangereux par la municipalité.





FEU, FEU, FEU, JOLI FEU !

Avec le retour des beaux jours revient aussi le plaisir de se retrouver autour d'un feu extérieur. Le Service incendie de la région de Mont-Joli vous rappelle ces quelques consignes à suivre en tout temps pour éviter des incidents malheureux. Ces règles prennent tout leur sens lorsque l'indice d'inflammabilité de la Société de protection contre les feux de forêt (SOPFEU) varie de très élevé à extrême.

En zone urbaine

- Obligation de foyer extérieur conforme.
- Conformité des foyers extérieurs : en brique, en métal ou en pierre avec pare-étincelles muni d'un trou de 1 centimètre maximum sur tous les côtés incluant la porte.
- Le foyer doit être installé sur une surface incombustible telle du sable du gravier, du ciment ou toute autre matière semblable, à quatre mètres de tout bâtiment ou matériaux combustibles et à 3 mètres des lignes de propriété.
- Il est permis de faire brûler du bois naturel seulement.
- Surveillance constante.
- S'assurer d'être en mesure de procéder à l'extinction du feu en tout temps au moyen d'un boyau d'arrosage, d'un seau d'eau, d'un extincteur, etc.

Pour obtenir un permis de brûlage ou pour toute information concernant les feux extérieurs y compris en zone rurale, contactez le service de prévention du Service incendie de la région de Mont-Joli au 418 775-7285 poste 2104 ou le site internet de la Ville de Mont-Joli sous l'onglet Sécurité publique.

Trousse d'urgence

Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence contenant les articles nécessaires pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible.

Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les piles et les réserves d'eau au besoin, ainsi que les aliments non périssables périmés.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence : eau potable (6 litres par personne); nourriture non périssable (pour au moins 3 jours); ouvre-boîte manuel; radio à piles — piles de rechange; lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle; briquet ou allumettes et chandelles; trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

LES CONSEILS DE JÉRÉMY

Lieutenant à la prévention au Service incendie de la région de Mont-Joli, Jérémie Lévesque tient une chronique mensuelle sur les ondes de la radio CKMN. Ses conseils et recommandations portent sur différents sujets en lien avec la sécurité incendie.

Après les feux extérieurs, en juin, les prochaines chroniques traiteront d'avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone le 5 juillet, d'extincteur portatif et de vente itinérante, le 2 août, et de ramonage le 6 septembre. Les chroniques sont en ondes à 8 h 15.



Crédit photo : Courtoisie

FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Le Service incendie de la région de Mont-Joli rappelle à la population que les feux d'artifice sont interdits sur le territoire de la Ville de Mont-Joli. C'est une question de sécurité publique.

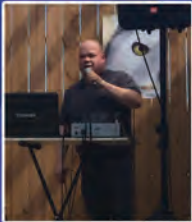
Malgré le fait que des commerces de la ville offrent en vente de tels produits, la réglementation est très claire quant à l'interdiction d'en faire usage, sans autorisation municipale.

Associés à la fête et au plaisir, les feux d'artifice peuvent aussi s'avérer dangereux et causer des blessures et des dommages importants lorsque mal utilisés.

Des constats d'infraction pourront être signifiés par les policiers.

MARDIS MUSICAUX

Les Mardis musicaux sont de retour à notre grand plaisir et sûrement au vôtre dans la formule habituelle. Huit groupes se produiront à tour de rôle les mardis de juillet et août, à 19 h, sur la scène extérieure Bois BSL du Château Landry. Ces rendez-vous musicaux sont de belles occasions de découvrir ou de redécouvrir des artistes d'ici et d'ailleurs. De beaux airs en plein air ! En cas de mauvais temps, les Mardis musicaux se transportent dans la salle Père-André-Boutin.



Dany Bélanger
Chansonnier
5 juillet



J.B. Jo
Solo-guitare et chant
12 juillet



Fleurs
Chanson francophone
19 juillet



Souvenir Rétro
Rétro
26 juillet



Alain Denis Sirois
Folk
2 août



Jules Lavoie
Chansonnier
9 août

SPECTACLES JEUNESSE

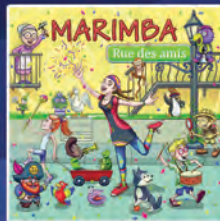
Les enfants auront le choix parmi une belle programmation de spectacles les mardis 5, 12, 19, 26 juillet, 1er et 9 août, à 10 h, à l'Amphithéâtre Desjardins. Des personnages tous plus colorés les uns que les autres multiplieront les performances dans le stationnement de l'amphithéâtre. En cas de pluie, les spectacles seront présentés à l'intérieur.



L'expérience magique
avec Fredo
5 juillet



Les Mécanos
12 juillet



Marimba et la rue des amis
19 juillet



Les Mamzilles
26 juillet
Bouge !



Bouge !
1er août



Voici Maria Cannelloni
9 août

En bref

MARCHE CARDIO EN PLEIN AIR

Mercredis 29 juin, 6-13-20-27 juillet,
3 août, de 9 h 30 à 10 h 30
Parc du ruisseau Lebrun

CARDIO HIIT

Jeudis 30 juin, 7-14-21-28 juillet et 4
août, de 17 h 15 à 18 h
Boisé des Murmures

JEUDIS AUTOUR DU FEU

Conteur suivi d'un chansonnier
14 juillet, 19 h 30
Parc Hébert
28 juillet, 19 h 30
Parc du ruisseau Lebrun

DANSE COUNTRY

Lundis 27 juin, 4-11-18-25 juillet, 1er et 8
août, de 19 h à 20 h 30
Stationnement supérieur
Amphithéâtre Desjardins



POUR UNE COLLECTION VIVANTE ET ATTRAYANTE, IL FAUT ÉLAGUER !

La question revient périodiquement. Pourquoi la bibliothèque élague-t-elle ou retire-t-elle des livres des rayons. Réponse courte : pour des raisons d'espace et de mise à jour des collections. Julie Bélanger, régisseuse de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, doit périodiquement retirer des livres de la circulation afin de garder la collection vivante, attrayante et d'actualité pour les usagers.

Les documents sont retirés lorsque leur contenu est périmé, désuet ou abîmé, ou encore qu'ils n'ont pas été empruntés depuis 4 ans et plus (à l'exception des livres à haute valeur culturelle et patrimoniale).

L'élagage exige des outils, des critères et une méthode, pour être exécuté selon les règles. Les critères considérés par les bibliothécaires et les régisseurs concernent l'état du document, son usage, mais aussi la pertinence et la valeur du contenu.

L'élagage exige des outils, des critères et une méthode, pour être exécuté selon les règles. Les critères considérés par les bibliothécaires et les régisseurs concernent l'état du document, son usage, mais aussi la pertinence et la valeur du contenu.

L'élagage se fait de façon continue, à chaque année pour certaine partie de collection, et aux deux ans pour d'autres. Les périodiques sont retirés tous les ans.

Les documents retirés de la collection sont mis en vente lors de la vente annuelle, d'autres sont donnés à Cultures à partager et des organismes qui en font la demande ou qui sont intéressés à les partager avec leur clientèle. Enfin, les ouvrages trop abîmés, sales ou dont le contenu est désuet, prennent le chemin du recyclage.



Julie Bélanger, régisseuse de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers

DES MAGAZINES PAR MILLIERS !

La Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers offre gratuitement l'accès à plus de 7000 magazines, dans de nombreuses catégories : culture, loisirs, mode, bien-être, santé, ados, sports, célébrités, histoire, voyage, revues, nature, etc. Le service BibliMags en ligne sur le web en ligne ou via les applications BibliMags, Android et Apple, vous permet d'avoir accès à une offre québécoise et canadienne étendue en langue française et anglaise, en plus du catalogue anglophone et international dans 60 langues.

LA BIBLIO EN RÉSUMÉ

Le club de lecture d'été Desjardins est de retour à la Bibliothèque du 21 juin au 3 septembre sur le thème « Au temps des hommes de Cro-Magnon ». Le club encourage les jeunes à lire pendant les vacances. Plus d'info au comptoir de la biblio.

Du 1er mai au 30 novembre, les jeunes âgés de 0 à 30 ans sont invités à participer au concours À pied, à vélo vers la biblio ! Cette initiative issue du comité littéraire et numératie de COSMOSS (Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé) a pour but de combiner le plaisir de la lecture et les bienfaits de l'activité physique.

Marie Josée la conteuse invite les jeunes à faire de belles découvertes littéraires et venir s'amuser avec elle tous les mercredis du 29 juin au 10 août, de 10 h à 11 h, près du stationnement de la bibliothèque (à l'intérieur en cas de mauvais temps).

En tout temps, il est possible de commander et de réserver des documents en écrivant à bibliomj@ville.mont-joli.qc.ca ou en composant 418 775-7285 poste 2151.

Des expositions de peinture se succèdent chaque mois dans le hall de la biblio. À venir en juillet Zoé Mimeault et en août Marie-Ève D'Astous.

Des expositions réunissant des ouvrages sur des thèmes différents ont cours à tous les mois : les auteurs québécois en juin; la préhistoire en juillet; le monde marin en août et le monde des sciences en septembre.



MONT-JOLI À L'AVANT-PLAN

Pour une 4^e année consécutive, la Ville de Mont-Joli lance un concours de photo afin d'illustrer le calendrier municipal 2023, qui sera distribué dans tous les foyers de la ville en décembre. Les participants sont invités à s'inspirer du thème Mont-Joli à l'avant-plan pour photographier un lieu, une scène, un événement qui représente bien notre ville.

Ouvert à tous

Le concours s'adresse à tous : amateurs ou professionnels. Pour être admissibles, les participants doivent respecter certains critères, notamment être résident de Mont-Joli.

Les photos présentées doivent respecter les spécificités suivantes : en format paysage (horizontal), en format JPG de bonne résolution (minimum 300 dpi) et être prises dans un lieu de Mont-Joli facilement reconnaissable.

Treize photos au total seront sélectionnées pour illustrer la couverture et les 12 mois de l'année du calendrier municipal

Les auteur-res des trois premiers prix recevront dans l'ordre 150 \$, 100 \$ et 50 \$. Les auteurs des 10 autres photos sélectionnées recevront un billet-cadeau de la Chambre de commerce et industrie de la région de Mont-Joli-Mitis d'une valeur de 25 \$.

Les noms des lauréats seront officiellement dévoilés lors d'un vernissage organisé par la Ville de Mont-Joli, à l'automne, à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Les gagnants verront également leurs photos reproduites à quelque 4 000 exemplaires dans le calendrier municipal distribué dans tous les foyers de Mont-Joli. Le concours prend fin le 25 septembre 2022 à minuit. Pour connaître les règlements et autres informations sur le concours, consultez le site internet de la Ville de Mont-Joli.

Tous les détails du concours sont disponibles sur le site de la Ville de Mont-Joli.



 **Desjardins**
Caisse de Mont-Joli-Est de La Mitis


Quality
INN & SUITES
BY CHOICE HOTELS

La Fresqu'Ô Fête MONT-JOLI

Amphithéâtre Desjardins

11^e édition
2022

VENDREDI, 8 JUILLET

19 H 30 YANICK ST-JACQUES BAND
21 H DELUXE RODÉO

SAMEDI, 9 JUILLET

20 H GORGÉE MON BOB
HOMMAGE À BOB BISSONNETTE
21 H 30 LES TROIS ACCORDS

BILLETS 20\$ VENDREDI SEULEMENT
35\$ SAMEDI (donne accès aux spectacles du vendredi)
40\$ VENDREDI ET SAMEDI (place assise)

FRESQUOFETE.TICKETACCES.NET

PHARMACIES UNIPRIX MARIE-NOËLLE MINVILLE ET ISABELLE MINVILLE
IGA MARCHÉ DESJARDINS
418 775-7285 POSTE 2170



Patrimoine
canadien



VILLE DE
MONT-JOLI



Cure de rajeunissement pour le Parc Richelieu

Le Parc Richelieu subira d'ici la fin de l'année une cure de rajeunissement plus que bienvenue. Vieux de plus de 50 ans, ce parc réunit sous un même ciel des terrains de tennis, des terrains de balle, une aire de planche à roulettes, une pataugeoire, des modules de jeux et un bâtiment de service.

Fort populaires et en demande, des jeux d'eau s'ajouteront aux installations existantes. Le bâtiment de service actuel sera remplacé par un immeuble moderne comprenant un bloc sanitaire avec toilettes pour personnes à mobilité réduite, une salle pour petits groupes et un local technique pour l'actuelle pataugeoire.

Les travaux visent aussi à accroître l'accessibilité par l'ajout d'un stationnement en béton bitumineux, des sentiers bétonnés sécuritaires et un éclairage adéquat.

Un des trois terrains de tennis, qui fait partie du site, sera démoli afin d'agrandir l'aire d'accueil et d'y intégrer les jeux d'eau et à moyen terme des modules de jeux.

De nouvelles clôtures pour sécuriser les espaces de jeux, des sentiers bétonnés, un espace de stationnement avec des cases réservées aux personnes à mobilité réduite, des aménagements paysagers compléteront l'ensemble du parc.

La réalisation de ce projet s'appuie sur des consultations citoyennes menées en amont de la Politique familiale et des aînés et de la planification stratégique en 2019 et en 2018. Des installations récréatives et sportives de qualité répondant aux besoins actuels des familles et des personnes âgées ainsi que l'aménagement d'espaces verts font partie des attentes souvent exprimées par la population consultée.

La réalisation des travaux a été confiée à Construction Albert de Rimouski qui a présenté la plus basse des trois soumissions, soit 1 180 000 \$. Le gouvernement du Canada finance une grande partie de la facture (750 000 \$).



Bienvenue Anne dans nos quartiers !

Anne Fiset est notre nouvelle animatrice de quartier pour l'été. Elle-même animée par un bel esprit de dynamisme et d'enthousiasme, Anne sera présente sur tous les lieux de spectacle et de divertissement au cours de l'été.

Consultez notre programmation estivale pour en savoir plus sur les activités à venir.



Gilles Lavole
District 1
Travaux publics
Ressources humaines et fonds de retraite
Fondation de la Ville
Office d'habitation de La Mitis
Corporation d'hébergement de Mont-Joli
Patrimoine militaire de La Mitis



Annie Blais
District 2
Représentante au CLAC
Politique familles-aînés (comité de révision)
Politique environnementale
Comité d'aménagement du Parc Richelieu
Comité mise à niveau de la Piscine Gervais-Rioux
Stratège jeunesse MRC de La Mitis



Robin Guy
District 3
Sécurité publique
Sécurité incendie
Plan des mesures d'urgence et sécurité civile
Comité de circulation
Comité du lac du Gros-Ruisseau
Comité aménagement du Parc du ruisseau Lebrun



Jean-Pierre Labonté
District 4
Sports et loisirs
Comité des dons
Corporation du Stade du Centenaire
Corporation des événements spéciaux
Stratégie d'accueil des nouveaux arrivants et Mérite municipal
Comité aménagement du lac du Gros-Ruisseau



Alain Thibault
District 5
Urbanisme
Comité d'embellissement CODEM
Comité de mise à niveau de la Piscine Gervais-Rioux
Comité aménagement du Parc Richelieu
Murmures de la Ville
Comité aménagement du Service des loisirs



Denis Dubé
District 6
Finances
CODEM
Comité Parc industriel
Pierre-De Bané
Comité circulation
Urbanisme
Comité aménagement du Service des loisirs